



---

**PLAN D'ACTION POUR LA MÉDITERRANÉE (PAM)  
CENTRE REGIONAL MEDITERRANEEN POUR L'INTERVENTION D'URGENCE CONTRE LA  
POLLUTION MARINE ACCIDENTELLE (REMPEC)**

---

10<sup>ème</sup> réunion des correspondants du Centre régional méditerranéen pour l'intervention d'urgence contre la pollution marine accidentelle (REMPEC)

REMPEC/WG.32/9/2  
Date: 11 avril 2011

Malte, 3-5 mai 2011

Original: anglais

Point 9 de l'ordre du jour

**PROPOSITION DE TRAVAIL POUR LE  
GROUPE DE TRAVAIL TECHNIQUE MEDITERRANEEN (MTWG)**

**Note du Secrétariat**

**RÉSUMÉ**

**Résumé :** Le présent document propose de futures activités à intégrer au programme de travail du Groupe de travail technique méditerranéen (MTWG) pour la période biennale 2012-2013.

**Mesure à prendre :** Paragraphe 24

**Documents de référence :** [REMPEC/WG.30/6/1](#)  
[REMPEC/WG.30/6/2](#)  
REMPEC/WG.32/5  
[REMPEC/WG.32/8/1](#)  
[REMPEC/WG.32/9/1](#)

**Introduction**

1. Le programme de travail du Groupe de travail technique méditerranéen (MTWG) pour la période biennale 2010-2011, approuvé par la 9<sup>ème</sup> réunion des correspondants du REMPEC et présenté dans le document REMPEC/WG.32/9/1, devrait être achevé d'ici la fin de l'exercice en cours, comme indiqué ci-dessous:

- Les lignes directrices pour l'utilisation des dispersants dans la lutte contre la pollution marine par les hydrocarbures dans la région méditerranéenne devront être finalisées, transmises aux Parties contractantes et intégrées dans le Système régional d'information (SRI) du Centre.
- La version 3.0 de MIDSIS TROCS devrait être disponible en août 2011 pour être testée par les États côtiers méditerranéens qui le souhaitent; elle sera par la suite incorporée au Système régional d'information (SRI) du Centre.

2. En ce qui concerne les Lignes directrices sur les techniques d'évaluation et de récupération des hydrocarbures immergés, qui ont été inscrites dans le programme de travail du MTWG par la 8<sup>ème</sup> réunion des correspondants du REMPEC, présentées dans le document REMPEC/WG.30/6/1 et mentionnées dans les paragraphes 27-31 du document REMPEC/WG.32/9/1, le Groupe technique OPRC-HNS de l'Organisation maritime internationale (OMI) élabore actuellement une version au niveau international.

3. Au titre de la contribution régionale à ce forum international et tel que convenu à la 8<sup>ème</sup> réunion des correspondants du REMPEC (paragraphe 5 du document REMPEC/WG.30/6/1), le MTWG est invité à émettre des avis pour participer à leur mise au point.

### **Programme de travail proposé pour le MTGW**

4. Tenant compte de l'état d'avancement du programme de travail du MTWG, le REMPEC a invité ses correspondants (circulaire 05/2011 datée du 23 février 2011) à proposer des sujets techniques se rapportant à la préparation à la lutte et à la lutte contre la pollution marine qui pourraient être inclus dans le programme de travail du MTWG pour la période biennale 2012-2013. Au cours de la préparation du présent document, le Centre a reçu une proposition d'Israël concernant les agents biologiques.

5. Conformément aux [Objectifs 18 et 20](#) de la Stratégie régionale pour la prévention et la lutte contre la pollution marine provenant des navires, toutes les Parties contractantes sont invitées à identifier les recommandations, principes et lignes directrices accessibles via le Système régional d'information (voir REMPEC/WG.32/5) qui ont besoin d'être développés, révisés, mis à jour et/ou modifiés. La Réunion est invitée à prendre en compte ces objectifs lors de l'examen du programme de travail du MTWG.

6. Tenant compte de la proposition d'Israël, le Secrétariat suggère de considérer les activités suivantes dans le programme de travail du MTWG du prochain exercice.

### **Agents biologiques**

7. À la lumière des récents événements qui se sont produits dans le Golfe du Mexique l'an dernier, l'utilisation de dispersants a soulevé de nouvelles et peut-être inévitables questions sur leur efficacité et les conséquences néfastes sur l'environnement marin qu'ils risquent de créer. Pour cette raison, les agents biologiques peuvent être considérés comme une solution alternative. Des enquêtes approfondies et des discussions sur leur application dans les opérations de nettoyage après un déversement d'hydrocarbures pourraient être considérées en vue d'utilisation de méthodes plus respectueuses de l'environnement.

8. En ce sens, le Gouvernement d'Israël a proposé d'inclure dans le programme de travail du MTWG un état des lieux des connaissances actuelles sur les agents biologiques dans le domaine du traitement des déversements d'hydrocarbures, afin de mettre en place des lignes directrices concernant leur utilisation et d'évaluer leurs avantages et limites.

9. De son côté, le GIRG de l'OGP a rassemblé des informations sur le déversement de la plateforme Macondo et sur des incidents similaires. Il a collecté les enseignements tirés et identifié les possibles failles des actions entreprises. Les résultats de l'enquête du GIRG fourniront de nouvelles connaissances sur les dispersants, notamment dans le domaine des applications sous-marines.

10. Compte-tenu de ces éléments, la nouvelle édition des Lignes directrices pour l'utilisation des dispersants dans la lutte contre la pollution marine par les hydrocarbures dans la région méditerranéenne, mise à jour par le MTGW au cours de la période biennale 2010-2011, devra être actualisée et refléter les enseignements tirés de cet incident et les résultats du travail proposé par le Gouvernement d'Israël.

### **Méthodologie d'évaluation des risques régionaux**

11. Comme indiqué dans le document REMPEC/32/8/1, l'évaluation que le Centre a entreprise, dans le cadre de la préparation de l'Atelier de travail régional Gouvernements-Industrie sur la coopération, la préparation à la lutte et la lutte contre les déversements d'hydrocarbures en Méditerranée (11-12 mai 2009, Marseille, France) et les conclusions de l'Atelier ont souligné l'intérêt d'une méthodologie commune d'évaluation des risques, qui servirait d'outil pour améliorer efficacement le niveau de préparation.

12. Les conclusions relatives à l'évaluation des risques extraites du compte-rendu de cette activité sont reproduites en **Annexe**.

13. Sur cette base, le REMPEC, en partenariat avec le MOIG, a entamé des discussions pour organiser un atelier régional «MEDEXPOL 2011 sur l'évaluation des risques dans la région méditerranéenne».

14. Le MEDEXPOL 2011 aura pour but de partager des expériences et des connaissances sur des pratiques et/ou des méthodologies d'évaluation des risques en vue de créer une méthodologie commune régionale Gouvernements-Industrie (c'est à dire l'analyse combinée des dangers et de la vulnérabilité) afin de renforcer le niveau de préparation national.

15. Il est donc proposé qu'à l'issue du MEDEXPOL 2011, le MTGW collabore avec le Secrétariat et le MOIG pour élaborer une méthodologie d'évaluation des risques.

16. La participation active de l'industrie pétrolière à cet objectif spécifique est cruciale :

- En effet, elle a déjà élaboré et mis en œuvre des méthodologies d'évaluation des risques, et elle pourrait les partager avec les pays.
- Elle est en mesure de fournir des informations importantes sur ses activités potentiellement dangereuses et les résultats de ses évaluations des risques (qui devraient être effectuées pour toutes ses installations).

17. À noter également que la communication de la Commission européenne (CE) sur la «Stratégie de sûreté intérieure», publiée le 22 novembre 2010 indique que «la Commission préparera avec les Etats membres une évaluation des risques pour l'Union européenne et des lignes directrices pour la gestion des catastrophes».

18. Le 21 décembre 2010, la CE a publié un document de travail intitulé «[Évaluation des risques et lignes directrices de cartographies pour la gestion des catastrophes](#)<sup>1</sup>». Il est entendu qu'elle projette de mettre en place, d'ici 2014, une politique cohérente de gestion des risques où la prise de décision sera liée aux évaluations des menaces et des risques.

19. Entretemps, il est intéressant de remarquer que dans d'autres régions maritimes et au niveau mondial, il est apparu de nouveau important de passer en revue les méthodologies d'évaluation de risques et leurs résultats. C'est le cas en Mer Baltique où le projet « BRISK » et d'autres travaux ont été entrepris dans le cadre de la Convention OSPAR, et également en Mer Noire. En mars 2010, l'OMI et le WMU ont organisé un atelier international sur ce sujet.

20. Au vu des conclusions de l'Atelier mentionné au paragraphe 11 et de l'évaluation des risques et des lignes directrices pour la gestion des catastrophes de l'Union européenne, le Secrétariat propose d'inclure la mise au point d'une méthodologie d'évaluation des risques régionaux dans le programme de travail du MTWG pour la période 2012-2013.

### **Inventaire des équipements**

21. Il a été signalé que les paragraphes 14 et 15 du document REMPEC/WG.32/8/1 mettent en exergue l'importance de maintenir, aux niveaux régional et national, un inventaire des moyens disponibles afin d'identifier rapidement les équipements et les ressources humaines à fournir à un tiers en cas d'urgence.

22. Tenant compte de la mise à niveau du Système régional d'information (SIR), notamment sa [Partie B sur les répertoires et les inventaires](#) et de la mise à jour des [profils de pays](#) effectuée par les Parties contractantes, et reconnaissant qu'un état des lieux clair des stocks et des ressources humaines disponibles dans la région peut contribuer au mécanisme d'assistance régionale et éventuellement à la planification de mobilisations, le Secrétariat propose d'inclure, dans le programme de travail du MTWG pour la période 2012-2013, un examen de l'inventaire existant des moyens disponibles en vue de le mettre à niveau et à jour et d'en augmenter l'efficacité lors d'une situation critique.

---

1

**Lignes directrices pour le Groupe de travail technique méditerranéen (MTWG)**

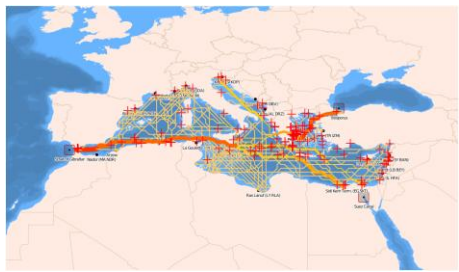
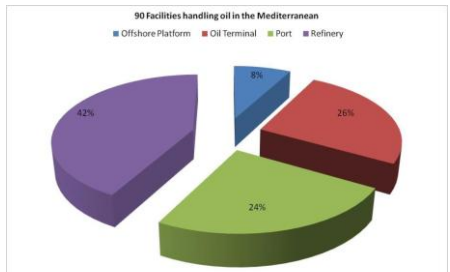
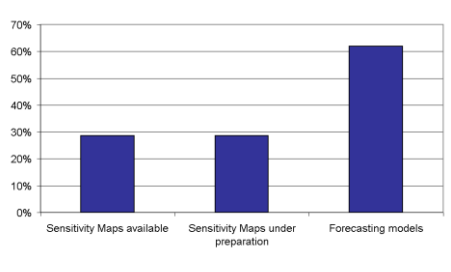
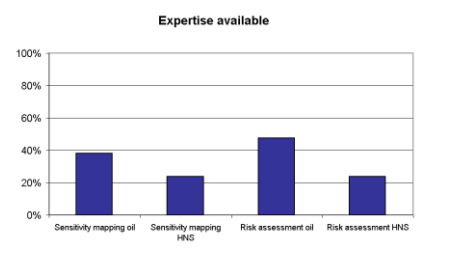
23. Conformément aux [Lignes directrices du Groupe de travail technique méditerranéen \(MTWG\)](#), l'examen et la révision périodiques de leur contenu devraient être menés lors des Réunions des correspondants du REMPEC, qui devraient également émettre des recommandations utiles au travail du MTWG. Il est donc proposé que le MTGW évalue les lignes directrices actuellement disponibles au cours de la prochaine période biennale en vue de décider s'il est nécessaire de les réviser, de les amender et/ou de les mettre à jour.

24. **La Réunion des Correspondants est invitée à :**

- prendre note des informations fournies par le Secrétariat dans le présent document ; et à
- émettre des avis et à prendre une décision au sujet des propositions du Secrétariat indiquées aux paragraphes 10, 20, 22 et 23 du présent document.

**Annexe**

Extrait du rapport de l'atelier régional sur la préparation à la lutte et l'intervention en cas de déversement d'hydrocarbures en Mer Méditerranée destiné aux Gouvernements et à l'Industrie, qui s'était tenu à Marseille du 11 au 12 mai 2009:

<b>Évaluation REMPEC/MOIG</b>			
	<p>90 Facilities handling oil in the Mediterranean</p> 		<p>Expertise available</p> 
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Jusqu'à ce jour, 75 % du pétrole pénétrant en Méditerranée provenait du sud de la région (Algérie vers Égypte).</li> <li>• Les 25 % restants provenaient de la Mer Noire via le Déroit du Bosphore et les oléoducs de l'est.</li> <li>• En 2006, on dénombrait plus de 4 200 escales/voyages de tankers en charge en Méditerranée.</li> <li>• Les oléoducs de la Méditerranée orientale sont exploités à 22 % de leurs capacités.</li> <li>• La mise en service des nouvelles capacités prévues et leur utilisation à plein régime pourrait faire grimper le nombre d'expéditions (120 000 TPL) de 300 à plus de 2 500 par an.</li> <li>• Répartition des 90 sites identifiés par le MOIG/l'IPIECA: 42 % de raffineries, 26 % de terminaux pétroliers, 24 % de ports et 8 % de plates-formes offshore.</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Peu de cartes des zones sensibles disponibles.</li> <li>• Peu d'évaluations des risques disponibles.</li> <li>• Possible besoin d'une évaluation régionale des risques.</li> <li>• Peu d'expertise disponible sur les cartes des zones sensibles et l'évaluation des risques.</li> <li>• Nécessité de développer les capacités au niveau régional.</li> </ul>	
<b>Débat de groupe</b>		<b>Consultation nationale</b>	
<p>Les groupes suggèrent:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• d'établir une méthodologie/approche commune de l'évaluation des risques en Méditerranée,</li> <li>• d'éviter le recours à des modèles complexes et de garantir des évaluations réalistes,</li> <li>• de centraliser les informations sur les zones sensibles et vulnérabilités sur un SIG hébergé par le REMPEC,</li> <li>• d'analyser les incidents du passé et les mesures prises à ces occasions pour réduire les risques (prévention – intégration des enseignements tirés).</li> </ul>		<p>Les évaluations des risques actuelles ne sont pas suffisamment complètes.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Des données sont disponibles mais ne sont pas centralisées.</li> <li>• Il convient de dresser des cartes des zones sensibles.</li> <li>• Les cartes des zones sensibles actuelles sont focalisées sur les vulnérabilités biologiques.</li> <li>• Nécessité de standardiser la méthodologie.</li> <li>• Les analyses actuelles des risques reposent essentiellement sur l'expérience tirée des accidents.</li> </ul>	